

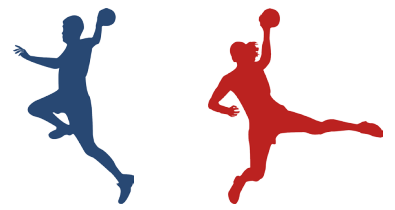


# Juge Superviseur Arbitre Territorial

## Formule modulaire

### Descriptif de la formation

SESSION NORD	SESSION SUD
<b>Inscription : Date limite le 14 septembre 2018</b>	
<b>Dossier de positionnement : entre le 15 et le 23 septembre 2018</b>	
<b>Formation en modules sur site trois demi-journées</b>	
<b>3 dates :</b> ✓ 6 octobre 2018 ✓ 1 <sup>er</sup> décembre 2018 ✓ 16 ou 23 mars 2019 : en fonction du calendrier METROPOLE	<b>3 dates :</b> ✓ 13 octobre 2018 ✓ 8 décembre 2018 ✓ 16 ou 23 mars 2019 : en fonction du calendrier AMIENS
Restitution des rapports d'évaluation pour le	
✓ 11 novembre 2018 ✓ 16 décembre 2018 ✓ Entre le 12 janvier 2019 et 8 février 2019	✓ 18 novembre 2018 ✓ 23 décembre 2018 ✓ Entre le 12 janvier 2019 et 8 février 2019
Dans le courant de la saison en cours, <b>participation à un temps de formation autres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 soirées techniques</li><li>• Stages comités / Ligue</li><li>• Compétitions Intercomités / Interligues / Interpôles</li><li>• Stages entraîneurs</li></ul>	
<b>Une mise en situation certificative :</b> <i>Dans une période s'étalant du 2 mars au 26 mai 2019</i> Le stagiaire procédera au suivi d'un binôme et animera l'entretien sous la présence d'un superviseur « expérimenté ». Le stagiaire effectuera la restitution de l'évaluation via l'outil informatique que le superviseur « expérimenté » validera.	
<b>Envoi du dossier de fin de formation : entre 19 mai et le 2 juin 2019</b>	



## Une formation par compétences

La colonne vertébrale d'une approche de formation par compétences repose sur la maîtrise de savoirs (liés à l'activité handball, de communication et d'observation), savoir-faire (liés à la technique d'arbitrage, d'observation, de communication et de transcription), savoir-être (liés à la personne et à sa capacité à réguler son activité). Si cette approche par compétences doit cibler les compétences à faire acquérir par niveau d'arbitrage, elle doit se donner comme projet de cibler celles à promouvoir pour se hisser d'un niveau à un autre (= les potentialités).

### Des Savoirs : à acquérir et à maîtriser :

- Connaître les textes réglementaires et le code d'arbitrage
- Connaître les référentiels de compétence du niveau de jeu arbitrés afin d'en avoir une lecture pertinente.
- Les principes de jeu du handball (compétences techniques de base)
- Connaître les outils d'observation et d'évaluation
- Sur des modes de communication

### Des Savoirs-Faire : à maîtriser et à développer :

- Respecter le droit de réserver face à l'environnement
- Rédiger avec rigueur et temps contraint un rapport circonstancier d'une observation devant permettre de « calibrer » le niveau de maîtrise des arbitres.
- Assimiler les documents présentés permettant d'uniformiser les pratiques d'observation (sans les unifier).
- Il sensibilise et propose des actions de formation autour de l'arbitrage dans son territoire

### Des Savoirs-Être : à découvrir et à développer

- Motivé, sérieux et surtout disponible
- Présent à la supervision de l'animation de l'école d'arbitrage de son club
- Le porte parole de la CTA
- Impliqué dans la formation sur son territoire
- Dans l'interaction (écoute et échange) lors de l'entretien d'après match
- S'inscrire dans une démarche d'autoanalyse

## Certification du Niveau « Juge Superviseur Territorial »

Afin de valider le niveau « Juge Superviseur Arbitre Territorial », il faudra remplir ces conditions :

- Le candidat atteste de sa présence à l'ensemble du plan de formation déterminé par le positionnement initial.
- Le candidat fournit un dossier avec les deux fiches des suivis accompagnés de formation, la fiche d'évaluation de la rencontre et un compte rendu des échanges d'après match de la rencontre support à la certification, le compte rendu sur le temps d'une autre formation.
- Le candidat satisfait à une évaluation pédagogique.
- Le candidat satisfait à une évaluation sur la connaissance du jeu et des règles.



## Informations pratiques

**Pré-requis** : être titulaire d'une qualification fédérale : « technique ou arbitrage ». Avoir joué ou arbitré au minimum 5 ans au niveau National ou Pré-National. Utiliser l'outil informatique.

**Volume horaire** : 30 heures (12 heures de présentiel de trois modules de 4 heures + 10h30 de distanciel + 7h30 en alternance sur le terrain)

**Coût** : 90 €

**Date limite d'inscription** : 14 septembre 2018

**Public ciblé** : Priorité aux clubs pros, clubs nationaux, clubs N3 Région Féminin, Prénationaux Masculin

## Coordinateurs des formations

### SESSION NORD

### SESSION SUD

*Référent de la formation : Hervé TERNEL 06 82 07 17 34*

**Jean Pierre REGEMBAL**

**06 33 84 20 36**

jp.regembal@nordnet.fr

**Philippe LAFFOLET**

**06 27 84 22 93**

philippe.lafollet@sfr.fr